

ID: 074-247400567-20240530-DEL_2024_63-DE 2024-63



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 30 mai 2024

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 20 - votants 30.

Présents:

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Rocco COLELLA, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations:

Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST Roger DALLEVET à Pierre AGERON François DAVIET à Brigitte TERRIER Karine FALCONNAT à Carole BERNIGAUD Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS Virginie FRANCOIS à Séverine MUGNIER Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET Philippe LANGANNE à Yvan SONNERAT Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

Excusés:

Jacqueline CECCON Christiane MICHEL

Secrétaire de séance : Carole BERNIGAUD

N° 2024-63: Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées B 749 et B 750 sur la commune de Lovagny

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

Dans le cadre du projet de requalification de la zone des Rioudes sur la commune de Lovagny, le programme d'aménagement prévoit d'élargir :

- l'intersection entre le chemin de la Mailloude et le Chemin de Bourbonges afin de faciliter la giration des véhicules et de sécuriser le carrefour,
- le chemin de la Mailloude, route d'accès à la zone d'activité afin d'améliorer la desserte de la zone et de permettre le croisement des véhicules.

Cet élargissement se ferait sur le talus actuel, à gauche en descendant sur la zone d'activités, et impacte 6 propriétés et un exploitant agricole, pour une surface totale d'environ 1600 m².

Des démarches amiables ont été engagées avec les propriétaires concernées afin de procéder à l'acquisition des tènements nécessaires à l'élargissement de cet accès.

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID: 074-247400567-20240530-DEL_2024_63-DE

Les parcelles cadastrées B 749 et B 750, situées le long du Chemin de la Mailloude, classées en zone naturelle (N) au PLU sont concernées par cet aménagement sur 520 m² environ :

- 30 m² environ sur la parcelle B 749,
- 490 m² environ sur la parcelle B 750.

La CCFU souhaite donc acquérir ces emprises aux conditions suivantes :

- Acquisition au prix de 1€/m²,
- Prise en charge des frais de notaire et de géomètre par la CCFU.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'acquisition d'environ 30 m² sur la parcelle cadastrée B 749 et d'environ 490 m² sur la parcelle cadastrée B 750 au prix de 1€/m², surfaces à parfaire par géomètre expert,
- D'autoriser le Président à signer toute promesse de vente et les ventes qui en résulteront.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président, Henri CARELLI La secrétaire de séance, Carole BERNIGAUD